



*centenaire de l'armistice
11 novembre 1918- 11 novembre 2018*



photo Solange Lepron

ce panneau a été créé par les enfants de l'école Yves Duteil

Bulletin municipal

janvier 2019



Sommaire

pages	2	le mot du maire-délégué
	3	le mot du maire
	4-5	l'état civil
	5-6-7	les délibérations du Conseil Municipal
	8	le PLUI
	9-10	les pages citoyennes
	11	la vie associative
	27	les échos de Javron les Chapelles
	33	les horaires des services - vie pratique
	37	Flash infos
	43	cent ans d'histoire

Le mot du maire-délégué

Chers Chapelloises, Chapellois et chers Javronnaises, Javronnais,

Je viens vous présenter mes vœux pour 2019; que cette année vous apporte la joie, le bonheur et la paix.

Dès aujourd'hui prenons le temps de faire des choix, le temps de réfléchir à notre avenir mais surtout à celui de nos enfants.

En effet, le 26 mai 2019 nous serons appelés à voter pour élire les 79 députés européens. Il est important de repenser l'Europe car nous vivons actuellement une crise des institutions. La question urgente est: quelle Europe pour demain?

Et en 2020 ce seront les élections municipales...encore un temps de réflexion...

En attendant excellente année à tous.

Solange Lepron



Le mot du Maire

« *Merci monsieur le Préfet de la Mayenne* »

Le dimanche 2 décembre monsieur le préfet de la Mayenne nous a fait la surprise de sa visite. Il nous attendait à la sortie de l'église où la messe était célébrée en l'honneur de sainte Cécile et de sainte Barbe. Se joignant au cortège, il défila avec les musiciens et les pompiers et déposa une gerbe au monument aux morts en mémoire des victimes des combats en Afrique du Nord. Puis il nous accompagna à la salle polyvalente où il remit avec solennité la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales de France à cinq musiciens de l'harmonie en récompense d'un engagement d'au moins trente ans dans le développement de la musique. Avant de remettre ces 5 médailles il dit combien il appréciait d'être avec nous, souligna le dynamisme de la commune et félicita la municipalité pour ses réalisations notamment les travaux de l'entrée de l'agglomération en provenance de Mayenne. Lors du verre de l'amitié il me redit tout le bien qu'il pensait de notre commune.

Est-ce parce que j'apprécie ce préfet ou parce que je l'ai senti sincère, ou peut-être les deux à la fois, j'ai été touché par ses propos. J'en ai été très fier. Cette fierté je veux l'exprimer dans ce mot du maire pour la partager avec l'équipe municipale et avec vous tous. Malgré les difficultés liées à notre ruralité et l'éloignement de centres urbains, nous arrivons à sortir des projets, à équiper notre commune et à l'embellir. Que la plus haute autorité de l'état dans le département le reconnaisse et le souligne publiquement ne peut pas nous laisser indifférents. Soyons fiers de notre commune. Préservons-la par nos actes citoyens. Merci à vous, nombreux, qui avez participé à la cérémonie du centenaire le 11 novembre dernier. Faisons-la grandir avec vos projets et ceux de la municipalité. Une nouvelle année commence, elle nous offrira de nombreuses rencontres qui seront des moments privilégiés d'échanges et de partages de projets.

L'équipe municipale, agents et élus, vous présente ses meilleurs vœux à partager avec celles et ceux qui vous sont chers.

Très bonne et très belle année à tous
Très cordialement et très chaleureusement

Daniel Rattier



Etat-Civil



2ème semestre 2018

JAVRON

Naissances

Elena Lenoir	14 juin	Les Rablais
Crystal Jean	26 juin	5 cité les Noyers
Ethan Goulin	7 novembre	9 rue Saint Pierre

Mariages

Pierre Jeanneau et Véronique Mauguy	7 juillet	78 Grande rue
Yohan Bouju et Sophie Houadef	11 août	"Le Moulin du Pont"
Maxime Rio et Emilie Beunèche	25 août	"La Richardière"
Adrien Saint-Ellier et Mathilde Vella	8 septembre	"Les Landes"
Jean-Pierre Marchand et Maryvonne Bordeau	22 septembre	3 Grande rue

Décès

Suzanne Vallée veuve Jousseau 91 ans	29 juin	2 place de la Mairie
Nadine Gilmant 57 ans	2 juillet	14 cité Les Noyers
Odile Perrier veuve Lelong 86 ans	7 juillet	2 place de la Mairie
Yvonne Le Marié veuve Vallée 91 ans	8 juillet	110 grande Rue
Rachel Foubert veuve Rocher-Germain 89 ans	9 juillet	2 place de la Mairie
Bernard Bricard 74 ans	7 août	12 La Mussardière
Noah Grandin 2 ans	15 août	" Le Veau Couvé"
Ernestine Gibon veuve Bruneau 101 ans	7 octobre	2 place de la Mairie
Colette Geslin veuve Rocton 86 ans	12 octobre	2 place de la Mairie
Jean- Claude Tréton 73 ans	1 novembre	16 La Gare
Alphonse Guesnon 89 ans	22 novembre	6 cité des Noyers
Joséphine Bonneau veuve Gautun 89 ans	24 novembre	2 place de la Mairie
Lilian Certaux 72 ans	26 novembre	26 Chattemoue
Andrée Montebran veuve Martin 89 ans	2 décembre	2 La Husonnière
Juliette Crétois veuve Deniau 86 ans	15 décembre	17 Le Roc

LES CHAPELLES

Naissance

Warren Dugue

5 septembre

"La Poulerie"

Décès

Hubert Lambrecht 87 ans

17 septembre

25 rue Principale

Les Principales Décisions du Conseil Municipal depuis le 01 07 2018



SÉANCE DU 16 JUILLET 2018

Panneau d'Information dynamique

Le conseil municipal a décidé d'installer devant le magasin Coccinelle un **panneau d'affichage Dynamique** afin de diffuser les actualités locales en temps réel. L'offre retenue est celle de la société LUMIPLAN.

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la reprise des concessions abandonnées du cimetière de Javron.

Ces sépultures, ayant plus de 30 ans, ne sont plus entretenues et font apparaître des dégradations :

- assises de monuments se désolidarisant de l'ensemble et pouvant provoquer des effondrements, soit vers l'intérieur du caveau, soit vers l'extérieur ;
- trous béants laissant apparaître l'intérieur des sépultures ;
- stèles et croix tombées ou menaçant de s'effondrer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, autorise M. le maire à reprendre au nom de la commune ces concessions et à remettre en service le terrain pour de nouvelles inhumations.

Installation classée pour l'environnement

Le conseil municipal a donné un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, à la SASU Parc éolien des Avaloris sur la commune de Pré-en-Pail-St-Samson.

Travaux communaux

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Remplacement de la chaudière à gaz - immeuble de la Poste
- Pré câblage téléphonique fibre et cuivre au Clos du Verger
- Fourniture et pose de filets au City Park

Informations Diverses

Dans le cadre du programme « Zone Blanche », la société Free Mobile va installer un relais de téléphonie sur la zone du Roc.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Salle Omnisports - avant-projet sommaire

M. Rattier présente l'avant-projet sommaire de la salle omnisports et son estimation provisoire, établis par M. Meiss, architecte de l'atelier K.

Dans le cadre de ce projet, les élus ont sollicité une aide financière

- auprès de l'État au titre de la DETR
- auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du Contrat de Territoire,
- et auprès de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs,

Dans le cadre de ces travaux, M. le Maire est autorisé à déposer le permis de démolir pour la déconstruction de l'ancien bâtiment industriel, situé Rue St Martin.

Résultat de la consultation - Travaux Rue Chaulin Servinière

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission MAPA décide de retenir l'offre de l'entreprise STPO domicilié à Laval.

Travaux d'effacement du réseau Place Georges Morin

Les élus décident d'inscrire au Comité de Choix du syndicat d'électrification, l'effacement des réseaux dans la rue St Martin et Rue du Stade.

Locations immobilières :

Les 2 appartements sis 2, rue des prés, devenus vacants, sont remis en location. Par ailleurs, la maison sise 21, rue St Martin, nouvellement acquise, est proposée à la location.

Finances :

Régie Multifonctions : La régie de recette encaissant les sommes reçues au titre des photocopies est étendue à l'encaissement des redevances périscolaires inférieures à 15 €.

TIPI : Afin de faciliter la vie des usagers et d'améliorer le recouvrement des produits locaux, le conseil municipal, décide d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI pour les articles de rôles et titres pris en charge à la Trésorerie.

Travaux communaux

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Suppression du branchement électrique sur la maison sise 20 rue du Dr Cumin
- Renouvellement du contrat de location des illuminations de Noël
- Procédure de reprise des sépultures de 7 soldats Morts pour la France et installation d'un carré militaire

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Procédure d'acquisition de plein droit d'un bien immobilier vacant sans maître

La commune de Javron-les-Chapelles décide de faire usage de son droit de dévolution sur un bien situé rue du Dr Cumin, et dont l'immeuble semble abandonné. Les élus décident d'incorporer, dans le domaine privé communal, cette ancienne salle paroissiale d'une superficie de 310 m².

Couverture des risques statutaires

M. le Maire propose de souscrire pour le personnel communal, au 1er janvier 2019, un contrat groupe pour couvrir les risques statutaires auprès de l'agence SIACI ST HONORE - GROUPAMA.

Travaux communaux

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Réfection des trottoirs rue du Dr Cumin
- Suppression du branchement électriques de l'ancien bâtiment Mesnager
- Fourniture et pose de barrières de sécurité rue Fernand Berger
- Démolition du bâtiment industriel - Mission coordonnateur SPS et contrôleur technique

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Déconstruction de l'ancien bâtiment industriel 21, rue St Martin

Après analyses des offres reçues, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DEMO TP dont l'offre est jugée la plus avantageuse. Les travaux de démolition devrait débuter à la mi-janvier.

Salle Omnisports - Validation des plans

Suite à la présentation par l'architecte de l'avant projet définitif de la salle Omnisports, le conseil municipal valide les plans tels que présentés et se prononce sur différents points restant à discuter (la sonorisation, l'emplacement citerne gaz, la production d'eau chaude, la sécurité incendie, la régulation de chauffage,...)

Remplacement chauffe-eau

Les élus ont approuvé le devis de l'entreprise JARDIN GOUPIL pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires de football qui avait été installé en 1998.

Autres devis

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Campagne 2019 de fertilisation des 2 terrains de football
- Réparation fuite de gaz - Canalisation du logement 26, Grande Rue

INVENTAIRE DES BATIMENTS EN ZONE INCONSTRUCTIBLE

Le Conseil Municipal souhaite attirer votre attention sur ce dossier **important** qu'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et l'inventaire des bâtiments en zone inconstructible.

En effet, dans le cadre de ce PLUi, un zonage va être délimité afin de distinguer les zones constructibles et de celles non constructibles.

Vos élus avec l'aide des professionnels de l'urbanisme, définissent actuellement, sur des cartes, les zones urbaines ou à urbaniser, les zones agricoles et naturelles au regard de l'intérêt général local.

Deux points sont importants :

1 - Sachez que dès l'approbation du PLUi en 2020, même si votre maison d'habitation est en zone naturelle ou agricole, vous aurez la possibilité de réaliser des extensions de votre maison ainsi que des annexes non accolées.

2 - Si vous possédez un bâtiment agricole ou artisanal en dehors d'un bourg et que vous souhaitez le réhabiliter en habitation, **veillez à demander l'intégration de ce bâtiment à l'inventaire.**

En effet, l'inventaire des bâtiments en zones inconstructibles susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination recensera tous les bâtiments qui pourront évoluer vers l'habitation après l'approbation du PLUi en 2020.

Si ce bâtiment à destination actuellement agricole n'est pas dans l'inventaire, vous ne pourrez pas le basculer ou le vendre en maison d'habitation (ou gîte).

Cet inventaire vous concerne également si vous possédez une maison d'habitation liée ou anciennement liée à une exploitation agricole.

Pour constituer votre dossier, des guides sont à votre disposition en mairie. N'hésitez pas à venir vous informer et à retirer un dossier.

Rendez-vous également sur le site internet de la CCMA, dans l'onglet « Habiter », puis « Inventaire des bâtiments ».

Dernière information: Vous pouvez poser vos interrogations privées par mail au chargé de mission PLUi à l'adresse mail suivante : v.farges@cc-montdesavaloirs.fr





Notre Constitution a 60 ans

Il y a soixante ans, le 4 octobre 1958, la Constitution de la Ve République était promulguée.

Norme suprême du système juridique français et texte fondateur de la Ve République, la Constitution du 4 octobre 1958 est adoptée par **référendum** le 28 septembre 1958, le "oui" à la nouvelle Constitution ayant obtenu 79,25% des voix.

La nouvelle constitution est élaborée dans un contexte particulier, pendant la guerre d'Algérie et à la suite de la création d'un comité de salut public le 13 mai 1958 à Alger.

Les travaux de rédaction d'une nouvelle constitution commencent peu de temps après l'investiture du général de Gaulle comme chef de **gouvernement** le 1er juin 1958.

Le projet de nouvelle constitution est préparé par un comité technique composé de juristes et piloté par le garde des Sceaux Michel Debré en prenant appui sur les idées du général de Gaulle. Une équipe, réunissant les quatre ministres d'État du gouvernement (Guy Mollet, Pierre Pflimlin, Louis Jacquinot, Félix Houphouët-Boigny) et deux juristes, René Cassin et Raymond Jadot représentant le chef du gouvernement, ont un rôle de proposition et d'amendement des travaux du comité d'experts.

Le texte proposé par le comité d'experts est ensuite soumis au Comité consultatif constitutionnel présidé par Paul Reynaud, puis au Conseil d'État. Le projet de **loi constitutionnelle** est présenté au **Conseil des ministres** le 3 septembre 1958, puis soumis au peuple par référendum.

La Constitution organise les pouvoirs publics, définit leur rôle et leurs relations. Son préambule renvoie expressément à trois textes fondamentaux : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et la Charte de l'environnement de 2004.

Depuis sa **promulgation** en 1958, la Constitution a été modifiée à vingt-quatre reprises, la dernière modification étant la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République. Une nouvelle révision est en cours et devrait être votée en 2019.

(extrait de Vie Publique - direction de l'information légale et administrative)